



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION GUADELOUPE

oooooooooooo

*Séance plénière du Lundi 3 février 2020*

\*\*\* \*\* \*\*

# AVIS

2<sup>ème</sup> réunion plénière ordinaire  
du Conseil Régional de la Guadeloupe  
de l'année 2020

-----

**Lundi 3 février- Hôtel de Région**

**Présenté par**  
**Madame Hélène NARAYANIN -SIOUSARRAM**  
*2ème Vice -Présidente*  
*du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe*

## **LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 21 janvier 2020, référencée PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGSA-JG/DAJA-MC/AL/CR20-8 portant sur :

### **Ordre du jour :**

- 1- Présentation du rapport de développement durable 2019 de la collectivité régionale ;**
- 2- Débat sur Orientations Budgétaires de l'année 2020 ;**
- 3- Rapports relatifs à la taxe d'octroi de mer et autres taxes :**
  - Exonérations de taxe d'octroi de mer pour l'importation de biens destinés à toute personne exerçant une activité économique au sens de l'article 256A du code général des impôts (production de boissons alcooliques distillées) ;
  - Modification de la délibération n°CR/19-1111 du 17 octobre 2019 portant exonération d'octroi de mer à l'importation de biens destinés au secteur de la transformation et conservation de fruits ;
  - Modification de l'annexe de la délibération-cadre n°CR/17-1396 du 27/12/2017 portant exonération de la taxe spéciale de consommation sur les carburants, des taxes d'octroi de mer et d'octroi de mer régional sur les produits pétroliers destinés à l'avitaillement de certains navires ou embarcations ;
  - L'abrogation des délibérations n°CR/18-1508 du 28 décembre 2018 et n°CR/19-1273 du 12 décembre 2019
  - Répartition de la taxe spéciale de consommation sur les carburants pour 2020 ;
- 4- Communication relative aux éléments de restitution de l'évaluation du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Guadeloupe ;**
- 5 -Adoption du cadre réglementaire des bourses sanitaires et sociales portant sur les modalités d'attribution de l'aide et la revalorisation des montants annuels des bourses suite à la publication de l'arrêté en date du 15 juillet 2019 et approbation des listes de bénéficiaires ;**
- 6- Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès de Guadeloupe Formation.**

-----

**Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mercredi 29 janvier 2020, à l'Espace régional du Raizet a, sous la présidence de Lucette VAIRAC, émis les observations et avis ci-après.**

Etaient présents et représentés :

**Mmes** : Joëlle BARTEBIN, Danielle MARTIN-FOUSSE, Dominique MOUNIEN, Hélène NARAYIN-SIOUSARRAM, Marie-Claude PERNELLE, Lucette VAIRAC,

**MM** : Hilarion BEVIS-SURPRISE, Gustave BYRAM, Michel GEOFFROY, Jean-Jacques JEREMIE, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, René PHILOGENE, Joël RABOTEUR, Jack SAINCILY, Alain SOREZE,

***Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points de l'ordre du jour.***



La Présidente et les membres du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement remercient le directeur de cabinet M. Teddy BERNADOTTE , les directeurs et les DGA MM José GAYDU, Jocelyn ELOUIN, Philippe TYNDAL, Bernard SAULCHOIR, Fritz JALET, David JANKY, Harry MEPHON d'avoir, par leur présence, apporté les compléments indispensables à la juste appréhension de la stratégie régionale.

-----

### **Présentation du rapport de développement durable 2019 de la collectivité régionale**

Le CCEE a lu avec grand intérêt le rapport sur la situation de la Région en matière de développement durable, pour l'année 2019.

Il considère que le document est un bon outil de communication, bien présenté et déclinant les actions menées par la collectivité, en faveur de la transition écologique et solidaire.

Le conseil partage les objectifs stratégiques poursuivis par la Région, à savoir :

- Faire de l'archipel un territoire Zéro déchet
- Préserver notre ressource en eau
- Etre autonome en matière d'énergie à l'horizon 2035
- Préserver notre biodiversité verte et bleue.

Le CCEE formule cependant quelques observations.

Il souligne que notre archipel comprend non pas seulement 6 îles habitées, mais une vingtaine d'îlots qui participent à l'enrichissement et à la protection de notre biodiversité.

De même, le CCEE invite la Région, dans son objectif de préservation de la biodiversité, à intégrer les jardins créoles, véritables réservoirs de la biodiversité cultivée. Il attire, en outre, son attention, sur la raréfaction de certaines espèces fruitières (pois doux, barbadine, pommes cannelles...).

Par ailleurs, l'activité touristique, essentielle à notre économie insulaire génère un impact considérable sur notre environnement. Aussi, le CCEE souligne-t-il la nécessité de mettre en œuvre des mécanismes dits de compensation carbone, notamment par des opérations de reboisement .

Notre configuration archipélagique nous autorise à avoir l'ambition de devenir des « îles durables ».

Les défis à relever sont considérables. Ils supposent un changement drastique dans nos façons de consommer, de produire, d'occuper nos espaces et d'utiliser nos ressources.

Une pédagogie est à élaborer pour rendre réalisables ces objectifs ambitieux et nécessaires.

Il nous appartient de nous y atteler collectivement pour assurer à nos territoires un avenir désirable.

## **Débat sur Orientations Budgétaires de l'année 2020**

D'une manière générale, le CCEE observe positivement que la Région poursuit ses efforts en matière d'investissement et respecte ses engagements pris dans le cadre du contrat Cahors.

Il prend acte qu'il est envisagé de programmer en 2020 un volume d'investissements de 126 millions d'euros.

Il apprécie que cette stratégie s'accompagne d'une démarche de co-construction des politiques publiques avec l'ensemble des collectivités territoriales et l'Etat.

### ***En matière de culture***

La culture et le patrimoine jouent un rôle primordial dans la transmission sociale et pour l'actualisation permanente de nos représentations, dans un monde en pleine mutation. De même, la culture est aussi un secteur économique, porteur de valeur ajoutée.

Le CCEE se réjouit de voir que le nouvel EPCC MACTE ait trouvé les moyens de sa pérennité et de son rayonnement international.

Il apprécie que le conseil régional soutienne cet outil majeur, tout en préservant les actions de proximité comme le PRAS, le projet de salon de livre, la reprise de l'aide à l'écriture dans le cinéma...

Le CCEE félicite la Région d'avoir permis à la société guadeloupéenne de découvrir et d'apprécier l'exposition « le modèle noir » présentant un intérêt culturel, du point de vue de l'Histoire de l'art.

Cependant, le CCEE restera vigilant quant au travail développé autour de la nécessaire structuration des filières culturelles.

C'est un préalable indispensable pour la coordination des appels à projets, les cahiers des charges, les appels à candidature, les partenariats, les co-constructions avec l'Etat et le département.

Le CCEE attache du prix aux deux principes suivants :

- Le développement des indispensables mutualisations et coordinations des opérateurs, qui favorisent les économies d'échelle pour la synergie, le partage des savoirs, la performance et qui évitent l'individualisation des démarches des porteurs de projets ;

- La prise en compte de la pluralité des expressions artistiques. Dans un contexte de restriction budgétaire, il est souhaitable de favoriser le croisement entre les arts, plutôt que la concentration des structurations de professionnalisation, autour de quelques disciplines comme la musique, le cinéma et la mode.

Le théâtre, la danse, les arts plastiques, la gastronomie, le patrimoine, peuvent être conviés également, en complémentarité, entre théâtre et cinéma, musique et littérature ...

Par ailleurs et pour clore le chapitre de la culture, le conseil regrette que la question du patrimoine architectural ne soit pas abordée dans les présentes orientations budgétaires.

### **S'agissant de l'éducation et de la recherche**

Le CCEE mesure pleinement les efforts entrepris par la Région Guadeloupe en matière

d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche.

En particulier, sont appréciés les efforts financiers importants, consacrés à la poursuite de l'amélioration du service de transport scolaire et à la modernisation des lycées. Ils contribuent à améliorer qualitativement les conditions de travail des élèves de notre territoire. Les multiples dispositifs d'aides financières destinées aux élèves et étudiants sont à saluer ainsi que ceux consacrés à leur mobilité.

L'attention portée à l'insertion professionnelle notamment à travers les campus des métiers est fondamentale et doit être maintenue.

Le CCEE regrette toutefois que le document présenté ne mette pas en exergue les orientations politiques stratégiques venant soutenir les orientations budgétaires présentées.

### **En matière de sport**

Le CCEE encourage la collectivité régionale à poursuivre son engagement financier pour accompagner le développement du sport guadeloupéen à travers le soutien au fonctionnement des ligues, les aides aux sportifs en parcours d'excellence vers le haut niveau, les subventions pour l'organisation de compétitions régionales et de manifestations internationales à l'instar des 1ers Jeux de la Caraïbe en 2021.

Plus qu'au niveau national, le sport guadeloupéen a un besoin important pour la mise à niveau d'infrastructures sportives, notamment pour les piscines et stades.

Certes, le sport est une compétence partagée.

Mais la spécificité du territoire guadeloupéen et le nombre d'intervenants potentiels -dont certains n'ont pas les capacités financières pour intervenir-, plaident pour que le Conseil Régional de la Guadeloupe fasse fonction de chef de file pour la politique sportive territoriale.

« Mais pourquoi s'interroger sur nos compétences quand il s'agit de servir la Guadeloupe ? » comme le formule l'Exécutif régional

La bonne gestion, devant des situations de plus en plus inédites en Guadeloupe, c'est savoir combiner la prudence et l'audace

Le CCEE souhaite que la collectivité régionale soit encore plus audacieuse en matière de sports, conformément aux propos introductifs du rapport du président de Région.

Un bilan chiffré de la part du sport en investissement et fonctionnement des interventions de la Région, le point sur les chantiers en cours, en maîtrise d'ouvrage ou en participation financière, manquent à une parfaite analyse pour faire des recommandations ciblées et pertinentes.

Les orientations et les dépenses de la Région doivent davantage et clairement s'orienter dans la logique et le défi « d'AGIR et PENSER GUADELOUPE », comme nous y invite M. le président de Région, avec des priorités qui seront arrêtées lors de la Conférence Territoriale du Sport et de la Conférence des financeurs.

### **En matière d'environnement**

S'agissant de la lutte contre les algues sargasses le CCEE a noté la poursuite de l'intervention régionale pour la protection du littoral contre les échouages massifs.

Parallèlement à la gestion des épisodes critiques et dans le prolongement de la récente conférence internationale sur les sargasses, le CCEE encourage la Région à poursuivre sa collaboration avec les voisins de la Caraïbe, par des appels à projets et/ou des échanges d'expériences, afin de faire émerger des actions innovantes et créatrices d'emplois –notamment, en matière de valorisation des algues.

### **En matière d'énergie et de gestion des énergies renouvelables.**

Le CCEE a pris acte des axes prioritaires de l'intervention régionale en matière d'énergie.

Compte tenu de la part du transport dans la consommation énergétique et la pollution, le CCEE invite la Région à explorer, plus avant, des modes alternatifs de transport, plus innovants.

Il encourage la Région à poursuivre l'expérimentation des bus de mer en proposant d'autres points d'embarquement, comme Morne à l'eau, Sainte-Rose, Petit-Bourg et Petit-Canal.

Au-delà, le CCEE suggère d'étudier la faisabilité d'un téléphérique urbain, qui pourrait participer de la politique de réduction des gaz à effet de serre.

### **Communication de l'Exécutif régional sur les éléments de restitution de l'évaluation du schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe.**

Le CCEE a pris connaissance avec intérêt des éléments de restitution de l'évaluation du schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe.

Il prend acte, au regard des conclusions de la mission d'évaluation du SAR, que l'option suggérée est la révision de ce document de planification stratégique.

- 
- **Rapports relatifs à la taxe d'octroi de mer et autres taxes :**
  - **Adoption du cadre réglementaire des bourses sanitaires et sociales portant sur les modalités d'attribution de l'aide et la revalorisation des montants annuels des bourses suite à la publication de l'arrêté en date du 15 juillet 2019 et approbation des listes de bénéficiaires ;**
  - **Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès de Guadeloupe Formation.**
  -

*Les autres points de l'ordre du jour n'appellent pas d'observations particulières*

*de la part du CCEE.*

**Basse-Terre, le 30 janvier 2020**



**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

